

Morlaix -**Les mouillages s'invitent à la galette des Rois des plaisanciers**

Avec plus de 120 personnes, le centre nautique du Kelell était plein à craquer, samedi en fin d'après-midi, pour la galette des Rois des plaisanciers. Plus que par amour de la frangipane, les membres de l'association des plaisanciers de Carantec (APC) se sont donné rendez-vous pour suivre les échéances et s'informer des dernières avancées sur le dossier des mouillages. « **L'année 2010 aura été indéniablement une étape importante pour la plaisance, d'une manière générale, et pour la pêche de loisir, en particulier, rappelle Joël Korn, président de l'APC. De nombreuses décisions importantes ont été prises concernant la protection de l'environnement, la sécurité en mer et l'encadrement de la pêche de loisir, avec la signature d'une charte, le 7 juillet, à Paris.** » « Écolos extrémistes » Au passage, le président des plaisanciers a taclé « la bande

d'écolos extrémistes qui gravitent, pour beaucoup, dans les sphères gouvernementales ». Toujours du côté réglementaire, « **la fédération** (la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France, **FNPPSF**), **se démène sans compter pour sauver ce qui peut encore l'être... mais la tâche est loin d'être facile** » Motif de satisfaction, en revanche, pour Joël Korn: l'arrivée des plaisanciers du Pont de la Corde, d'Henvic, qui ont décidé de rejoindre les rangs de la FNPPSF. Quatre zones de mouillage Et le dossier tant attendu, celui des corps-morts, a fait surface. « **La question est en cours d'élaboration par la commune** », indique-t-il. Un sujet difficile où « nous avons frôlé la ligne d'arrivée plusieurs fois, sans jamais pouvoir l'atteindre. **Devant une telle complexité des rouages administratifs, il est évident que cela ne sera jamais fait en même temps. Il**

convient de penser que ce sera zone par zone. » Quatre zones sont concernées : le port ; la Grève blanche et Castel Bihan ; le Kelell, le Cosmeur et le Penquer ; et le secteur du Clouët et du Roch Glaz. Quand au problème du coût, « **il serait prématuré à ce jour d'avancer un chiffre. Les occupants du territoire maritime sont pour 50 % étrangers à la commune, souligne-t-il. Est-ce normal que la commune supporte seule le poids d'un tel investissement ?** » Le maire a annoncé qu'une réunion publique est programmée, le 1er février, à 18 h, en mairie.